

INFO JEUNES

BOURSE au BAFA CITOYEN

Mail : pjj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 39 54 12 / 06 14 23 90 61

DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA BOURSE AU BAFA-CITOYEN

- Session formation générale du BAFA - Citoyen en partenariat avec afocal.

Du samedi 28 février au samedi 07 mars 2026

- **Inscriptions du 15 décembre au 23 janvier**
- **Jury de sélection des dossiers : MERCREDI 4 février 2026**
- **Résultats des admissions VENDREDI 06 février 2026**
- **Réunion d'information le mercredi 11 février à 14h au château Catala au local du projet de l'EVS.**

En faisant acte de candidature pour la bourse au BAFA -Citoyen de la ville de Saint-Orens, vous devez impérativement procéder à votre inscription sur le site national du BAFA afin d'obtenir votre numéro de candidature au cursus du BAFA. (lien ci-dessous)

<https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/accueil>

Déroulement de la session :

- **Château Catala : HALLE CATALA
49, Boulevard, 31650 Saint-Orens-de-Gameville**

PREVOIR :

- **Votre déjeuner et votre goûter !**
- **Votre cahier de note, stylos, crayons etc.**

Ce dossier est à déposer à l'adresse suivante :

INFO JEUNES

CTM 10 rue du Négoce

31650 SAINT ORENS

Ou par mail : pjj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 39 54 12/ 06 14 23 90 61

Candidat (e)

Nom

Prénoms.....

Date de Naissance

Lieu de naissancecode postal

NUMERO d'inscription au registre national du cursus du BAFA :.....

Adresse

Code postalVille

Adresse mail

Téléphone

Lycéen (ne) Etudiant Stagiaire de la formation professionnelle

Apprenti (e) Demandeur (deuse) d'emploi

Pratiques d'activités sportives :

-
.....
.....

Pratiques d'activités artistiques :

-
.....
.....

Bénévolat associatif :

-
.....
.....

ENGAGEMENT CITOYEN :

Conseil Municipal des Enfants (CME) Oui Non

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Oui Non

Service Civique : Oui Non

Service National Universel (SNU) : Oui Non

DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA BOURSE AU B.A.F.A-CITOYEN

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LA BOURSE AU B.A.F.A CITOYEN

- L'obtention du B.A.F.A. nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes...
- Le dispositif « bourse B.A.F.A. citoyen » contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale...

La prise en charge du cout de la formation théorique du B.A.F.A. CITOYEN des boursiers est assurée en grande partie par la ville de Saint Orens La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apporte également une contribution qui est versée directement à l'organisme de formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions pour bénéficier de la Bourse au B.A.F.A. sont les suivantes:

- Avoir entre 16 et 25 ans au moment du retrait du dossier de candidature
- Résider sur la commune de Saint Orens depuis plus de 2 ans.
- Ne bénéficier d'aucun dispositif de droit commun type contrat aidé, contrat d'avenir, service civique, garantie jeune.
- Prouver sa motivation

SELECTION DES CANDIDATURES

Pour être sélectionnés, les jeunes doivent retirer un dossier de candidature auprès de l'INFO JEUNES.

Pièces à fournir :

- Le dossier de candidature complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal).
- Un CV, une lettre de motivation, 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- Une copie complète du dernier avis d'imposition des parents (si parents séparés ou divorcés, avis d'imposition du parent ayant l'enfant à charge)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera sa motivation et la cohérence de son projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée par écrit au jeune.

DEROULEMENT DU PROJET

Le dispositif « Bourse B.A.F.A. citoyen » se compose en trois parties :

- **UNE SESSION DE FORMATION THEORIQUE**-Elle est prise en charge par la ville de Saint Orens, elle est mise en œuvre par l'AFOCAL dans le cadre d'une convention de partenariat. **Cette formation aura lieu à l'école élémentaire du corail de 9h à 19h du au samedi au samedi au cours de la première ou de la deuxième semaine des vacances d'hiver du samedi 28 février au 07 mars 2026.**
- **MISSION DE BENEVOLAT** - En contrepartie de la bourse accordée par la commune, le jeune boursier devra accomplir une mission de bénévolat de 30 heures minimum dans un cadre socioéducatif, culturel, sportif, de la Ville, ou au sein d'une association locale inscrite dans le répertoire associatif de la ville. Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre la collectivité ou l'association et le jeune boursier (ou les parents pour les mineurs). Le jeune boursier devra effectuer son bénévolat avant la session d'approfondissement.
- **STAGE PRATIQUE** - « Prioritairement Effectuer sa recherche de stage pratique de 14 jours dans l'une des structures d'ALSH de la Ville.

L'Info Jeunes assure la coordination et le suivi des jeunes boursiers avec les différents acteurs.

ENGAGEMENT

Une fois sélectionnée (e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation de base B.A.F.A.

Tout jeune qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation théorique B.A.F.A.

Une convention tripartite sera mise en place entre le jeune, la commune de Saint Orens et l'INFO JEUNES; elle déterminera le type et la durée de l'engagement du jeune.

DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la formation B.A.F.A. entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

A noter : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du boursier, la commune de Saint-Orens mettra fin à la convention.

Dans le cadre d'une convention partenariale et de prestation de service, L'AFOCAL, est l'organisme de formation chargé de la mise en œuvre de cette session de BAFA – CITOYEN.

A noter : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la ville de Saint-Orens mettra fin à la convention.

Le dossier est à remettre à l'INFO JEUNES, CTM 10 rue du Négoce -Après validation, une convention et une attestation de prise en charge seront remises au jeune boursier.

Signature – précédée de la mention « lu et approuvé »

(Si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

INFO JEUNES

BOURSE au BAFA CITOYEN 2024

Mail : pjj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 39 54 02

AUTORISATION PARENTALE : SOIGNER, PHOTOGRAPHER, FILMER ET DIFFUSER L'IMAGE D'UN MINEUR AU COURS DE LA FORMATION DU BAFA CITOYEN

Nous soussignés :

Mère Nom.....Prénom :.....

Père Nom.....Prénom.....

OU Tuteurs : Nom..... Prénom

Demeurant :

Code Postal.....Ville.....

Adresse @mail :.....

Téléphone : Mère.....Père.....Tuteur

Agissant en qualité de représentants légaux du jeune mineur:

NOM**Prénom**.....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autoriseà participer à la « Bourse B.A.F.A. citoyen » de la ville de Saint Orens de Gameville, mise en œuvre par l'INFO JEUNES en partenariat avec l'organisme de formation AFOCAL.

Nous accordons au service Jeunesse de la ville de Saint Orens de Gameville l'AUTORISATION d'effectuer, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître dans le cadre de la FORMATION du BAFA CITOYEN.

- Nous accordons l'AUTORISATION de diffuser les images captées, et enregistrées au cours de la formation susmentionnée (site de la ville, réseaux sociaux de la ville, presse écrite, internet).
- Nous accordons l'AUTORISATION aux responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences et notamment d'intervention chirurgicale.

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à Saint Orens de Gameville le

Signature des représentants légaux Faire précéder les signatures de la mention

« Lu et Approuvé »

1. Présente-toi en quelques lignes :

2. Pourquoi souhaites-tu obtenir la bourse au B.A.F.A. CITOYEN ?

3. Selon toi, quels sont les rôles et les fonctions d'un animateur ?

4. Que signifie, pour toi, s'impliquer dans une démarche citoyenne ?

5. Quelles sont tes motivations pour participer au dispositif « B.A.F.A. Citoyen » ?

6. As-tu une idée ou un projet d'animation en perspective... ?

Tes commentaires...

Nom –Prénom

Signature

